

RELEVÉ DE DÉCISION

Le conseil des Presses universitaire du Midi (PUM)

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université,

Vu les statuts du service commun des Presses universitaires du Midi (PUM) approuvés par le Conseil d'Administration de l'université le 10 mars 2020,

Après avoir délibéré, décide :

DÉCISION n° 1 : Approbation du rapport d'activité 2024-2025

- Après délibération,

Le rapport est approuvé à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés.

DÉCISION n° 2 : Avis sur la charte Qualité contractualisant les relations entre les directions de revues et les Presses universitaires du Midi

- Après délibération,

La charte reçoit un avis favorable des 12 membres présents ou représentés.

DÉCISION n° 3 : Avis sur la proposition de limiter la durée des mandats des directions de revue à 5 ans renouvelables

- Après délibération,

La proposition reçoit un avis favorable unanime des 12 membres présents ou représentés.

DÉCISION n° 4 : Renouvellement de la direction de la revue *Pallas*.

Après avoir rendu hommage au travail de Christian RICO, directeur de la revue pendant près de vingt ans, la candidature d'Éric DIEU est proposée, sous réserve de sa validation par le comité de rédaction de la revue en septembre 2025.

La candidature est approuvée à l'unanimité des 12 membres présents ou représentés.

Toulouse, le 17 juillet 2025.



Le directeur des PUM
Philippe CHOMÉTY